

COMMANDÉ PUBLIQUE

Décision n°2025-99 : Accord cadre de services n°25015 - Gestion de l'aire d'accueil de Grand Passage des gens du voyage sur le territoire de Grand Lac - Attribution

1 DOCUMENT - Publié le 15 mai 2025

DÉCISION
N° : 2025-99
Émission le : 12 MAI 2025
Publication : 12 MAI 2025
Visibilité : 12 MAI 2025

COMMANDÉ PUBLIQUE
Accord cadre de services n°25015
Bénéfice de l'aire d'accueil de Grand Passage des gens du voyage sur le territoire de Grand Lac - Attribution

Le Président de Grand Lac,

- ✓ Via le code garant des collectivités territoriales, et notamment l'ordre L 5211-12
- ✓ Via les délégués en place dès le 10 juillet 2025, du 23 mars 2025 et du 29 juin 2021 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mermet, Délégué territorial de Grand Lac en charge de la commande publique.
- ✓ Via le code de la commande publique.

Considérant la consultation tenue sous le forme d'une procédure décentralisée,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n° 25015 relatif à la gestion de l'aire d'accueil de Grand Passage des gens du voyage sur le territoire de Grand Lac pour une durée (T1) de : mois-créneau 12 mois.

Le montant maximum annuel de l'accord cadre est de 10 000 € HT.

Le dossier relatif pour ce marché est intitulé : 2025-099-015-Grand Lac Services domotique SA non des Générations (Réfap : 0790318497-2025-015).

ARTICLE 2 : INTERPRÉTATION

Une copie de la présente sera adressée à :

- ✓ M. le Président de la Section
- ✓ M. le Secrétaire
- ✓ La commission éducative du marché - SAS GROUPE Gauthier Services

Cette décision, une fois établie, pourra être contestée :

1. Par la voie de recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère définitif, par lettre adressée à Grand Lac, le délégué portant devant lui son sceau officiel.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère définitif, par déclaration d'acte reçue au greffe du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

À lire dans : [http://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-n2025-99-accord-cadre-de-services-n25015-gestion-de-la-aire-d'accueil-de-grand-passage-des-gens-du-voyage-sur-le-territoire-de-grand-lac-attribution-40083/](#)

Signé électroniquement pour le Président, par délégué, le 12 mai 2025 à 10:00:00
par Yves MERMET Vice-Président Commande publique de l'aire d'accueil intercommunal et gens du voyage
le 04/05/2025-099-015



DEC_2025-99.PDF

 **TÉLÉCHARGER** | (PDF, 473,5 KO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.